



PREFET DES HAUTES-ALPES

Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Environnement et Forêt

GAP, le **07 MARS 2017**

Dossier suivi par Claudine POTIN

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE des sites Natura 2000
« FORÊT DE BOSCODON – BOIS DE MORGON - BRAGOUSSE »,
« PIOLIT - PIC DE CHABRIERES », « SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE »
et ANIMATION DEPARTEMENTALE du 22 Février 2017**

Participants : (voir feuille de présence ci-jointe).

Excusés :

Monsieur le Maire de St Apollinaire
Monsieur le Maire de Prunières
EDF (ENEDIS)

Monsieur le Maire de Chorges accueille les participants et les remercie de leur présence.

Monsieur Marc FIQUET (DDT) rappelle l'ordre du jour après avoir expliqué les motivations d'organiser un comité de pilotage commun à l'animation des trois sites : la mutualisation de l'animation et le portage par la Communauté de Commune de Serre-Ponçon ;

- Présentation de chacun des sites Natura 2000 avec rappel des données du Document d'Objectifs (enjeux, objectifs de conservation et mesures de gestion) ;
- Présentation du bilan des actions réalisées sur chacun des sites au cours des 3 années précédentes ;
- Présentation de l'animation départementale Natura 2000 et du bilan de l'animation départementale au cours des 3 années précédentes ;
- Perspectives pour l'animation des sites pour la période 2017-2020 avec l'examen de la candidature de la Communauté de Commune de Serre-Ponçon en tant que nouvelle structure animatrice de ces sites Natura 2000 et de l'animation départementale.

Mademoiselle Laurence TEYSSIER (ONF), intervenant pour le compte du Mandement de Savines au travers d'un marché, présente le site « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse », les données du Document d'Objectifs (enjeux, objectifs de conservation et mesures de gestion) ainsi que le bilan des actions réalisées ces dernières années (cf. diaporama ci-joint).

Le site se trouve sur les communes de Crots et Savines et couvre 2521 ha.

En ce qui concerne les habitats d'intérêt communautaire, les milieux forestiers prédominent ; on y trouve 15 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 habitats d'intérêt communautaire prioritaires.

Ce site recèle 8 espèces d'intérêt communautaire.

Au niveau flore, on y trouve notamment le sabot de Vénus et la Buxbaumie verte ; en ce qui concerne la faune, on observe la présence du papillon Isabelle de France, du *Stephanopachys*

linéaris, et parmi les chiroptères, on rencontre le grand et petit rhinolophe, le petit murin et la Barbastelle commune.

Les principales activités humaines s'exerçant sur le site sont l'agriculture et le pastoralisme, les activités sylvicoles, cynégétiques et touristiques.

Les principaux enjeux et menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire du site sont :

- la fermeture des milieux ouverts provoquée par la réduction ou l'abandon du pâturage ;
- la dégradation de l'état de conservation des milieux forestiers susceptible d'être causée par la sylviculture ou la fréquentation touristique ;
- la dégradation de l'état de conservation des milieux humides et riverains
- la dégradation de l'état de conservation des milieux rocheux provoquée par d'éventuels travaux ou projets.

Les principaux objectifs définis dans le DOCOB du site sont :

- l'information, la communication et la sensibilisation ;
- la conservation des milieux forestiers ;
- le maintien et la valorisation des pelouses par le pastoralisme ;
- l'amélioration de la connaissance des populations d'espèces ;
- l'animation et la veille (suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire).

Bilan des actions réalisées sur le site :

De nombreux contrats Natura 2000 ont été mis en œuvre sur le site, notamment :

- trois contrats « Bois sénescents » ;
- deux contrats pour la création et la restauration de mares forestières ;
- un contrat pour la régénération de la Hêtraie calcicole.

Une MAET (avec report de pâturage, parcs de nuit et gardiennage serré) a été mise en place.

Des suivis scientifiques sont réalisés régulièrement (suivi des contrats Natura 2000 évoqués ci-dessus) ou encore suivi des populations de sabots de Vénus, de la Buxbaumie verte ou de l'Epipogon ou encore pour les insectes du papillon Isabelle de France.

En ce qui concerne la communication, plusieurs animations ou sorties (notamment avec les scolaires), ou encore maraudages ont été organisées. Des plaquettes d'informations ont été réalisées, ainsi que des articles de presse.

Monsieur Jean-Claude DOU (Président du Mandement forestier, (structure animatrice du site) et du comité de pilotage du site « Boscodon »), souligne la qualité du travail d'animation qui a été réalisé par l'ONF sur le site, notamment les sorties scolaires qui présentent un grand intérêt et une grande utilité ainsi que la qualité des interventions de l'ONF, le Parc National des Ecrins et Olivier Eyraud (Guide naturaliste, accompagnateur en montagne).

Madame Claudine POTIN (DDT) présente le site « Seymuit Crête de la Scie », les données du Document d'Objectifs (enjeux, objectifs de conservation et mesures de gestion) ainsi que le bilan des actions réalisées ces dernières années (cf. diaporama ci-joint). La DDT présente ce site compte tenu du fait qu'il est orphelin en matière d'animation depuis décembre 2014, date à laquelle la communauté de communes de Tallard Barillonnette a renoncé à assurer cette mission.

Le site FR9302002 " MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE " se situe au sud de la ville de Gap, dans le département des Hautes-Alpes, en bordure du département des Alpes-de-Haute-Provence, également dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Intégralement inclus dans la commune de Bréziers, le site occupe une surface de 1404 ha.

Il englobe les montagnes de la Scie et de Seymuit, ainsi que le Bois des Devins et le versant nord-ouest du Bois de Gaudissart.

Il se situe sur la rive gauche du torrent de La Blanche, avant que celui-ci ne débouche dans le bassin de compensation du barrage de Serre-Ponçon.

Historique et Chronologie :

Elaboration du Document d'Objectifs par l'Office National des Forêts

- Validation du DOCOB par le COPIL du 24 Février 2009 puis par arrêté préfectoral du 6 Juillet 2009
- Animation du site par l'ONF de 2009 à 2013.
- Début 2013 : proposition de l'Etat (DREAL) de mutualiser l'animation avec les sites de «Céuze – Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis» et «Bec de Crigne».
- Animation par la CCTB à compter du 1er juillet 2013
- Fin de l'animation par la CCTB à compter du 31 Décembre 2014.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont :

- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus incana* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* ;
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) ;
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Centralpinus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles ;
- 8210 Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site sont :

Espèces végétales :

- 1557 Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*)
- 1902 Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Espèces animales :

- 1075 Isabelle de France (*Actias isabellae*)
- 1078 Ecaille chiné (*Euplagia quadripunctaria*)
- 1083 Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)
- 1087 Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)
- 1088 Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- 1303 Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 1304 Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- 1308 Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- 1321 Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Les principaux objectifs de gestion du site sont :

- Objectif 1 : Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes.
- Objectif 2 : Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...).
- Objectif 3 : Favoriser la maturation des écosystèmes forestiers.
- Objectif 4 : Assurer une gestion sylvicole favorable à la biodiversité forestière.
- Objectif 5 : Encadrer la fréquentation du public.
- Objectif 6 : Animer et suivre la mise en oeuvre du Document d'Objectifs du site.

Mme Claudine POTIN présente ensuite le bilan des actions réalisées sur le site.

4 contrats Natura 2000 pour un montant total de 28 861 € ont été engagés sur le site :

- Contrat Astragale Queue de Renard.
Bénéficiaire : Commune de Bréziers en Forêt Communale de Bréziers
Travaux de Débroussaillage manuel pour l'Astragale montant : 7 211 €
- Contrat Astragale
Bénéficiaire : ONF en Forêt Domaniale
Travaux de Débroussaillage manuel pour l'Astragale montant : 5 660 €

- Contrat Curages des canaux d'irrigation et fossés dans les zones humides.
Bénéficiaire : Commune de Bréziers
Curage du canal qui alimente en eau la ferme TURREL (située côté Vallée de la Blanche)
montant : 6 015 €
- Contrat Bois sénescents
Bénéficiaire : Commune de Bréziers, montant : 9 975 €

Une MAET a également été engagée avec un éleveur de bovins : M. Barnaud Didier (du 04) : 4.14ha, 5.99 ha et 5.73 ha (2009-2014).

Monsieur le Maire de Bréziers, Président du comité de pilotage, évoque l'intérêt de la communication notamment des sorties scolaires.

Madame Agnès VIVAT présente le site «PIOLIT PIC DE CHABRIERES», les données du Document d'Objectifs (enjeux, objectifs de conservation et mesures de gestion) ainsi que le bilan des actions réalisées ces dernières années. (voir diaporama ci-joint)

Les principaux enjeux et objectifs de conservation du site sont :

- conserver l'Astragale Queue de Renard et la potentille du Dauphiné et favoriser leur extension ;
- améliorer l'état de conservation des milieux ouverts ;
- conserver la richesse biologique des milieux humides et rocheux ;
- assurer la présence d'une structure forestière permettant l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire ;
- communiquer, sensibiliser le grand public et animer le DOCOB.

Elle présente ensuite le bilan de l'animation du site de 2014 à 2017 :

De nombreuses MAEC ont été engagées avec des exploitants agricoles ou Groupement pastoral :

- MAEC de l'alpage de Combe Belle ayant pour objectif de limiter l'embroussaillage par le pâturage (de 380 bovins) ;
- MAEC de M. Bonnaffoux en forêt du Sapet ayant pour objectif la réouverture de secteurs embroussaillés pour favoriser le développement de l'astragale queue de renard et le maintien de l'ouverture par le pâturage ovin ;
- renouvellement de la MAEC du groupement pastoral de Combe belle pour limiter l'embroussaillage par le pâturage en protégeant les zones de nidification du Tétrasyre par le report du pâturage après le 15 Août ;
- MAEC de M.Payan ayant pour objectifs de maintenir l'ouverture du milieu et favoriser la diversité floristique des pelouses (notamment en préservant la station d'astragale) par le pâturage ;
- MAEC du GAEC des Lacaunes pour maintenir l'ouverture des milieux et habitats d'intérêt communautaire.

Un contrat Natura 2000 a été signé avec la commune de Chorges fin 2016, ayant pour objet la restauration et l'entretien de points d'eau (réhabilitation de deux captages de sources à « Serre Michèle » et aux « Garcins ». Il sera mis en œuvre en 2017.

Des suivis scientifiques d'espèces d'intérêt communautaire ont été réalisés concernant notamment :

- la potentille du Dauphiné, l'Astragale queue de renard, l'Aigle royal (en collaboration avec le Parc National des Ecrins), le Sonneur à ventre jaune, les chiroptères (site des Risouls et du Sépulcre), le Vertigo étroit etc.

Une étude de suivi des contrats Bois sénescents a été réalisée.
Le chantier RTE a fait également l'objet d'un suivi.

En ce qui concerne les **actions de communication** : des plaquettes de présentation du site et une lettre d'information ont été éditées.

De nombreuses animations et sorties ont été organisées (journée mondiale des zones humides, fête de la Nature, Jambons'Fly, conférence chauves souris, fête de la Montagne, fête du Sapet, fête de la Randonnée, animations et sorties scolaires etc).

Monsieur le Maire de Chorges constate que grâce à Natura 2000 et aux MAET, de nombreux terrains agricoles sont entretenus, il reste cependant un secteur très embroussaillé et difficile à maintenir « ouvert » sur la commune de Prunières.

Mme Claudine POTIN évoque la possibilité d'engager un contrat Natura 2000 non agricole pour ouvrir le milieu et ensuite l'éventuelle possibilité de l'entretenir par une ou plusieurs MAEC.

Monsieur le Maire de Chorges souligne également l'intérêt des animations scolaires dans le cadre de Natura 2000.

Madame Agnès VIVAT présente ensuite l'animation du réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes (cf. diaporama ci-joint). L'animation départementale a été mise en place, soutenue et financée par l'Etat (DDT / DREAL) afin d'aider et soutenir les animateurs notamment ceux qui sont isolés ou employés par des petites collectivités. Elle permet de faciliter les échanges entre les animateurs et les services de l'Etat, de développer et financer des projets partenariaux intersites. L'animatrice départementale aide et soutient notamment les animateurs pour le montage des contrats Natura 2000 et des MAET/MAEC.

Madame Agnès VIVAT a également assuré l'intérim de plusieurs animateurs ou animatrices de différents sites (Céuze Aujourd Crigne, Piolit, Steppique) lors de congé maladie ou maternité des animatrices.

Elle a finalisé la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB) du site de la Clarée.

L'animatrice départementale a également participé à l'élaboration des chartes Natura 2000, à la mise à jour des fiches FSD, a fourni des données scientifiques pour la rédaction de certaines évaluations ou études d'incidences. Elle a participé à la réalisation de projets techniques intersites tels que :

- le suivi de la flore mis en place par le réseau « Alp'Ain » ;
- le suivi des MAET avec Olivier SENN (écologue) et la DDT ;
- le montage et le suivi de l'étude concernant les contrats « Bois sénescents » ;
- la réalisation de la cartographie (SIG) des contrats Natura 2000 des Hautes-Alpes ;
- la mise à jour du site internet « Natura 2000 dans les Hautes-Alpes » ;
- la réalisation d'expositions départementales sur Natura 2000 ou sur certaines espèces d'intérêt communautaire telles que le crapaud sonneur à ventre jaune, les chiroptères etc.
- la réalisation d'un jeu géant sur Natura 2000 ;
- la réalisation de plaquettes d'information sur Natura 2000 départementales ou pour chaque site Natura 2000 ainsi qu'une sur le Tétrás-Lyre.

Elle organise chaque année des Journées d'échanges techniques (JET) pour les animateurs ainsi que les rencontres des présidents de comité de pilotage. Elle participe à la réalisation et au suivi de projets départementaux et régionaux hors Natura 2000.

Monsieur Jean-Claude DOU rappelle qu'en 2011, le réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes a obtenu le premier prix Natura 2000 délivré par le Ministère de l'Environnement au niveau national, reconnaissance nationale de l'organisation mise en place et de l'efficacité du travail en réseau.

Madame Agnès VIVAT rappelle l'historique de l'animation départementale :

de 2008 à 2010, l'animation départementale a d'abord été portée par l'ADASEA : 1 ETP ,
de 2011 à 2014 par la commune de Chorges (0,8 ETP) en la personne d'Agnès VIVAT
depuis novembre 2014 à 0,5 ETP.

Des propositions d'actions sont exposées : plaquette pour le site de « Seymuit- Crête de la Scie », guide pour la pratique des sports de nature, lettres d'information communales etc...

Monsieur Jean-Louis GLEIZE, Maire de Réallon, représentant la Communauté de Commune de Serre-Ponçon (CCSP), expose la candidature de la CCSP pour porter l'animation à partir d'Avril 2017.

Il est proposé que l'animation départementale soit portée par la Communauté de communes de Serre Ponçon (0,2 ETP) en complément de l'animation des 3 sites avec la répartition suivante :

- «Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse» : 0,3 ETP
 - «Seymuit Crête de la Scie» : 0,2 ETP
 - «Piolit Pic de Chabrières» : 0,3 ETP
 - Animation départementale : 0,2 ETP.
- Soit au total : 1 ETP.

Monsieur le Maire de Chorges rappelle que sa commune est porteuse de l'animation du site « Piolit Pic de Chabrières » ainsi que de l'animation départementale. La réorganisation des services a abouti à confier à Agnès VIVAT l'animation du site « Piolit Pic de Chabrières » et l'animation départementale depuis 2015 (équivalent à 0,8 ETP).

Le contrat de travail (CDD) de madame VIVAT totalisant 6 ans fin mars, une solution doit être trouvée pour poursuivre l'animation, la commune n'étant pas en mesure de créer un poste en CDI d'où la démarche engagée avec l'État pour faire évoluer le partage de l'animation.

Monsieur Marc FIQUET rappelle que l'animation départementale est une spécificité haut-alpine (n'existe pas ailleurs), elle est financée par des crédits de l'Etat uniquement car elle n'est pas éligible au FEADER qui cofinance uniquement l'animation des sites (en complément des crédits Etat à 100 %).

Il souligne l'exception de Natura 2000 qui bénéficie de financement à 100 % pour l'animation, les autres dossiers (politique de l'Eau, Forêt etc...) ne sont financés qu'à hauteur de 80 % au maximum. Compte tenu des restrictions budgétaires du ministère, des économies sont recherchées et motivent cet effort de mutualisation.

Monsieur Jean-Claude DOU informe que si le financement à 100 % pour Natura 2000 ne perdure pas, les collectivités n'accepteront plus de porter Natura 2000. Il s'inquiète de la menace de disparition de l'animation départementale dont l'intérêt a été démontré. Il constate cependant que de nombreux contrats ont été signés avec l'Etat et mis en œuvre, désormais il serait opportun d'assurer leur suivi.

Il souligne également l'importance de faire le lien entre la gestion du site de « Boscodon » et la démarche en cours «Boscodon Forêt d'exception».

Il questionne les services de l'Etat sur le statut juridique des sites Natura 2000 et sur les possibilités éventuelles d'extension des sites.

Madame Claudine POTIN répond que les trois sites «Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse», «Seymuit - Crête de la Scie» et «Piolit - Pic de Chabrières» ont été transcrits en droit français et sont tous des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

Pascal GILLET (DREAL) répond que la priorité était de terminer tous les Documents d'objectifs des sites de la région PACA, ce travail est terminé dans les Hautes-Alpes et quasiment fini en région PACA, l'extension des sites peut être proposée à condition qu'elle soit justifiée par la présence d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire. La priorité des services de l'Etat (DDT - DREAL) est toutefois de maintenir les postes des animateurs et que chaque site Natura 2000 soit « animé », afin qu'aucun site ne reste « orphelin ».

La DREAL et la DDT questionnent les membres du comité de pilotage sur la proposition de confier l'animation des trois sites et de l'animation départementale à la CCSP.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Madame Michèle SCHILLING (communauté de communes de Serre-Ponçon) propose le calendrier suivant :

- fin de l'appel à candidature pour le poste : 06/03/2017
- prise de poste : 01/04/2017.

La communauté de communes de Serre-Ponçon doit déposer une demande de subvention (Etat FEADER) dans le cadre de l'appel à projet du 15/03/2017 lancé par la Région PACA (gestionnaire des crédits européens du FEADER).

Le financement de cette animation mutualisée fera l'objet de 3 conventions financières :

- Etat/FEADER pour l'animation des 3 sites ;
- Etat seul pour l'animation départementale ;
- Etat seul pour les frais de structure.

Une réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) sera organisée le 7 mars pour préparer l'organisation de l'animation.

Les trois comités de pilotage existants pour chaque site (et leurs présidents) seront conservés, ces comités seront réunis chaque année.

Monsieur le Maire de Chorges remercie les participants de leur présence.

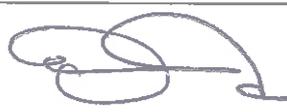
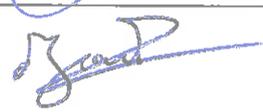
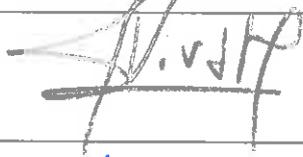
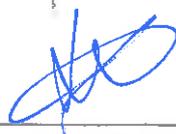
La séance est levée.

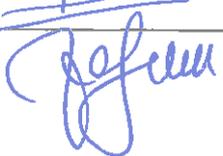
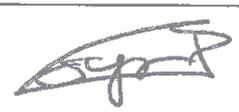
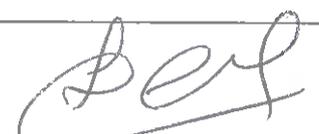
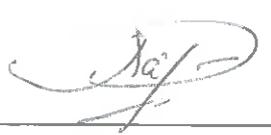
le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes,

Pour le Directeur Départemental
des Territoires
Le Chef du Service Eau,
Environnement, Forêt,
Marc FIQUET

Sites Natura 2000 « Piolit-Pic de Chabrière », « Bois de Morgon-Forêt de Boscodon-Bragousse », « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie » et animation départementale

CoPil du 22 février 2017, Mairie de Chorges

	NOM-PRENOM – COORDONNEES (email, tel...)	ORGANISME	SIGNATURE
1.	SPORTCHA Simon	ONF - RUP	
2.	JOU JEAN Claude	Mpandemul Forestier	
3.	GASDON Verri	ONF RTD	
4.	GARAN Roger	Recherche - CRBBO - MNHN Paris CAR	
5.	Kesteloot Christiane	LPO Ecrins - Embrunais	
6.	Eyraud Olivier	Guide Nature AEF	
7.	FIQUET Marc	DDT	
8.	LEBEL BOYER Francine	DDT	
9.	VIVAT Agnès	Parc de Chorges	
10.	TEYSSIER Laurence	ONF	
11.	POTIN Claudine	DDT SEEF	
12.	DVRAND Christian	Mairie de CHORGES	
13.	GLEIZE Jean Louis	Mairie de Réallon	

14.	ARCIS Jacky	ONF	
15.	Pellissier Pascal	Commune Ancelle	
16.	Guieu Jean-Daniel	CROTS	
17.	BONAARDI Jean Noë	Mairie CROTS	
18.	LOMBARD Jean Francois TEXIER Jean-Noël	PNE secteur Embrunais	
19.	TEXIER Jean-Noël	SAPN	
20.	REMY Clauca	ARUNA MONTANA	
21.	BOYER Stéphane	AFB OS	
22.	ACHARD Liliane	Mairie de la Bâtie Neuve	
23.	PAYAN Danièle	ACC Chorges	
24.	PAYAN Joris	Brevet Gren	
25.	LEL Guillaume CARLIAN	Délégation Nivernaise départementale des Hautes-Alpes.	
26.	VINCENT Claude	Randonnée Cahiers Entretien de Sentiers	
27.	GILLET Pascal	DREAL PACA	
28.	SUISSEON ZOURNAT Céline	CC Seine Puyon	

29.	SCHILUNG Michele	CCSP	
30.	ARNAUD Rolland	BREZIERES	
31.	ANDRÉ Bernard.	EDTE.	
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			